

RD2024-004

MAIRIE DE REIGNIER-ESERY
(74930)

22 OCT. 2024

Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

De: sigeo-sophie.guidoni@orange.fr
Envoyé: mardi 22 octobre 2024 14:13
À: Urbanisme-enquetepublique
Cc: ddt@haute-savoie.gouv.fr; 'SIGEO - Julien BRUN'; rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com
Objet: Participation PPA - RTE - EP UNIQUE - Modifications N°2 et N°3 du PLU de Reignier-Esery
Pièces jointes: ANNEXE_EBC_2024_94_PA_PLU_Reignier-Esery.pdf; 2024_94_PA_PLU_Reignier-Esery.pdf; Plaquette Prevenir_Construire_2018_Compress.pdf; OpenDataEte_ProtocoloTelechargement_LYON.pdf

A l'attention de Mr Miscioscia

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'Enquête Publique relative à la procédure citée en objet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes le courrier formulant les observations et ses annexes du Réseau de Transport d'Electricité.

Vous en souhaitant bonne réception.

Sincères salutations,

Sophie GUIDONI

SIGEO - Prestataire RTE – Activité Urbanisme

GUIDONI Sophie – Chargée de mission urbanisme
Aménagement du Territoire - Géomatique & Cartographie
Hydrologie,hydraulique, urbanisme & environnement
13200 Arles

Email direction : sigeo@wanadoo.fr

Email RTE : rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com



Merci de considérer l'impact environnemental avant d'imprimer ce message



RD2024-004

VOS RÉF. AVIS AU PUBLIC
NOS RÉF. TER-EP-2024-74220-CAS-202053-
J9Q5N5

Mairie de Reignier-Esery
197 grande rue
74930 Reignier-Esery

INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-LYON-SCET-URBANISME

TÉLÉPHONE : 04.27.86.27.47

E-MAIL : rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com

A l'attention de Mr Miscioscia
urbanisme-enquetepublique@reignier-esery.com

OBJET : EP UNIQUE – Modifications N°2 et
N°3 du PLU de la commune de
Reignier-Esery

Lyon, le 21/10/2024

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après étude du dossier concerné par l'enquête publique il s'avère que les ouvrages Rte ne sont pas concernés par les modifications n°2 et N°3 du document d'urbanisme.

Néanmoins, nous vous faisons parvenir ce courrier concernant l'analyse pour mise en conformité du PLU de Reignier-Esery avec la présence d'ouvrages RTE sur son Territoire. Nous observons en effet des incohérences règlementaires à la lecture globale du dossier

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension (supérieur à 50 kV) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, RTE exploite, maintient et développe les infrastructures de réseau et garantit le bon fonctionnement, la sécurité et la sûreté du système électrique dans le respect, notamment, de la réglementation technique (l'arrêté technique du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique).

RTE souhaite, par la présente, faire part d'un certain nombre d'observations afin de préserver la qualité et la sécurité du réseau de transport d'énergie électrique (infrastructure vitale), de participer au développement économique et à l'aménagement des territoires ainsi que de permettre la prise en compte, dans la planification d'urbanisme, de la dimension énergétique.

A cet égard, nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité dont vous trouverez la liste ci-dessous.

Il s'agit de :

Centre Développement & Ingénierie de Lyon
Service Concertation Environnement Tiers
1, rue Crépet
69007 LYON
TEL : 04.27.86.26.01

www.rte-france.com



Page 1 sur 4

05-09-00-COUR



Liaisons aériennes 225 000 et 63 000 Volts :

Ligne aérienne 225kV NO 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY
Ligne aérienne 225kV NO 1 ALLINGES - CORNIER

Ligne aérienne 63kV NO 1 ANNEMASSE - CORNIER
Ligne aérienne 63kV NO 1 BORLY - CORNIER
Ligne aérienne 63kV NO 2 ANNEMASSE - CORNIER

Observation n°1 : Reporter en annexe les servitudes d'utilité publique I4

Liste des servitudes

Compte tenu de l'impérative nécessité d'informer exactement les tiers de la présence de ces ouvrages (sécurité et opposabilité), et en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du sol, il convient de noter, au sein de la liste des servitudes, l'appellation complète et le niveau de tension des servitudes I4, ainsi que le nom et les coordonnées du Groupe Maintenance Réseaux chargé de la mise en œuvre des opérations de maintenance sur le territoire de Reignier-Esery :

**RTE
Groupe Maintenance Réseaux Savoie
455 Avenue du Pont de Rhonne
73200 ALBERTVILLE**

A cet effet, les ouvrages indiqués ci-dessus vous permettront de corriger la liste mentionnée dans l'annexe du PLU.

Observation n°2 : Prendre en compte l'incompatibilité entre les servitudes d'utilité publique I4 et les Espaces Boisés Classés (EBC)

Certains ouvrages du réseau public de transport d'électricité sont situés en partie dans un EBC. Or, nous attirons votre attention sur le fait que les servitudes I4 d'établissement et d'entretien des ouvrages RTE sont incompatibles avec le classement d'un terrain en EBC. Dans le cas d'une ligne électrique aérienne existante, un tel classement serait illégal. Cette absence de prise en compte serait par ailleurs de nature à fragiliser juridiquement le document d'urbanisme et pourrait conduire, en cas de contentieux, à son annulation (*Conseil d'Etat, 13 octobre 1982, Commune de Roumare, Conseil d'Etat, 14 novembre 2014, Commune de Neuilly-Plaisance*).

Dans le cadre des servitudes d'élagage et d'abattage d'arbres, RTE coupe les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. La largeur de cette zone d'entretien dépend de la topologie des lignes. Elle est donc déterminée spécifiquement pour chaque porté par des experts.

Nous vous demandons par conséquent que, sur les documents graphiques, le report du tracé des ouvrages concernés soit réalisé de façon à faire apparaître clairement, par un surlignage sans ambiguïté, l'axe des implantations d'ouvrages et, que soient retranchés des espaces boisés classés les bandes suivantes :



- **30 m de part et d'autre de l'axe des lignes :**

225kV NO 1 ALLINGES - CORNIER - JUVIGNY
225kV NO 1 ALLINGES - CORNIER

- **20 m de part et d'autre de l'axe des lignes :**

63kV NO 1 BORLY - CORNIER
63kV NO 2 ANNEMASSE - CORNIER
63kV NO 1 ANNEMASSE - CORNIER

Observation n°3 : Intégration dans le règlement de dispositions concernant les ouvrages du réseau public de transport d'électricité

Les ouvrages listés ci-dessus traversent les zones **Ua, Ub, Uc, Ud, Ux, 1AUb, 1AUc, 2AUx, A, Ap, N, Np et Nzh** du territoire.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir indiquer les mentions suivantes dans les chapitres spécifiques de toutes les zones concernées par un ouvrage du réseau de transport public d'électricité :

Dispositions particulières

Pour les lignes électriques HTB

- **S'agissant des occupations et utilisations du sol autorisées sous conditions**

Les ouvrages du réseau public de transport d'électricité constituent des « équipements d'intérêt collectif et services publics » (4° de l'article R. 151-27 du Code de l'urbanisme), et entrent au sein de la sous-destination « locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » (4° de l'article R. 151-28 du même Code). A ce titre, nos ouvrages correspondent à des « constructions techniques nécessaires au fonctionnement des services publics » (article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 relatif aux sous-destinations) et peuvent ainsi être mentionnés au sein de cet article.

- **S'agissant des occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières**

Il conviendra de préciser que « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris et que les travaux de maintenance ou de modification de ces ouvrages sont donc également autorisés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques. »

- **S'agissant des règles de prospect et d'implantation**

Il conviendra de préciser que les règles de prospect et d'implantation ne sont pas applicables aux lignes de transport d'électricité « HTB » (50 kV) faisant l'objet d'un report dans les documents graphiques et mentionnés dans la liste des servitudes.



- **S'agissant des règles d'exhaussement et d'affouillement de sol**

Il conviendra de préciser que « *les exhaussements et affouillements de sol sont autorisés pour les constructions et installations nécessaires au fonctionnement des services publics* ».

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Marie SEGALA

Chef du service

Concertation Environnement Tiers

Annexes :

- Schéma/tableau pratique pour déclasser les EBC
- Protocole de téléchargement des données RTE sur l'Open data énergies
- Recommandations à respecter aux abords des ouvrages électriques

Copie : DDT de la Haute-Savoie ddt@haute-savoie.gouv.fr

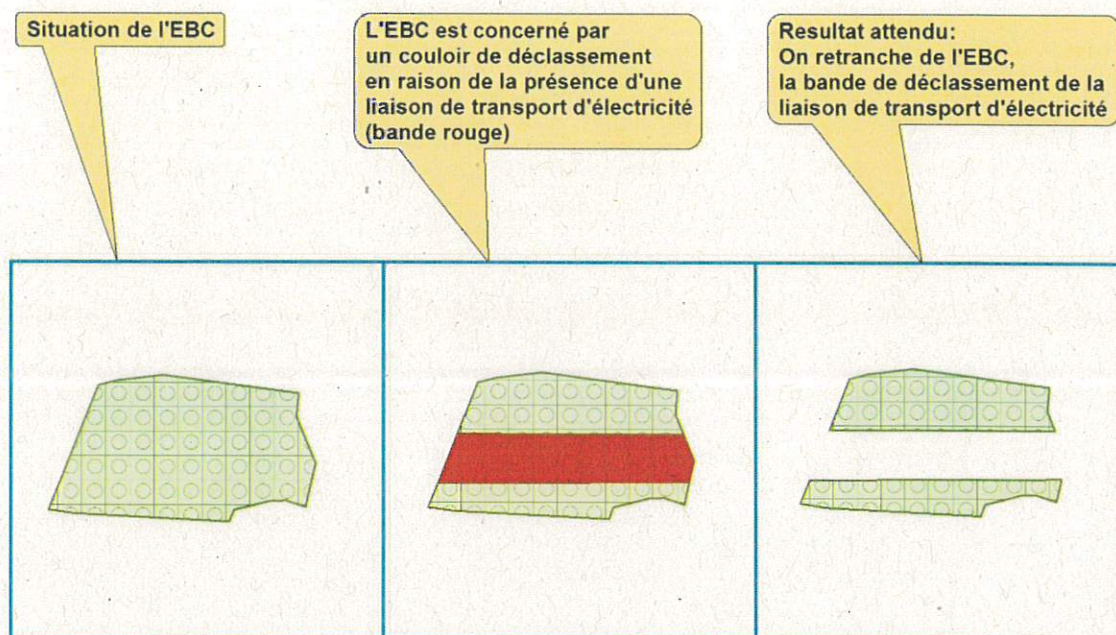


NOS RÉF. TER-EP-2024-74220-CAS-202053-
J9Q5N5

OBJET : **Annexe** – Schéma de déclassement
EBC – Modifications N°2 et N°3 du
PLU de la commune de **Reignier-
Esery**

Lyon le 21/10/2024

Une liaison de transport d'électricité se trouve à l'intérieur d'un EBC ?





Rte

Le réseau
de transport
d'électricité



**Prévenir
pour mieux
construire**

INFORMEZ RTE

**des projets de construction à proximité
des lignes électriques
à haute et très haute tension**

PRÉVENEZ RTE pour mieux instruire

Il est important que vous informiez RTE, Réseau de transport d'électricité, lors de toute demande d'autorisation d'urbanisme, et ce afin de vous assurer de la compatibilité de vos projets de construction avec la présence des ouvrages électriques existants.

C'est en effet au cas par cas que les distances de sécurité à respecter sont déterminées, selon diverses prescriptions réglementaires* et en fonction des caractéristiques des constructions.

Le saviez-vous ? UNE COMMUNE SUR DEUX EST CONCERNÉE PAR UNE SERVITUDE I4**
ALORS, SI C'EST LE CAS DE VOTRE COMMUNE, CONTACTEZ-NOUS !

QUELS PROJETS DE CONSTRUCTION SONT CONCERNÉS ?

- Tous les projets situés à **moins de 100 mètres** d'un ouvrage électrique aérien ou souterrain de RTE.

QUELS SONT LES DOSSIERS CONCERNÉS ?

- **Les instructions** (permis de construire, certificat d'urbanisme...).
- **Les « porter à connaissance »** et les « projets d'arrêt » (Plan Local d'Urbanisme...).

Quels que soient les travaux effectués, la **présence à proximité d'une ligne électrique haute et très haute tension est une contrainte à prendre en compte** (réfection toiture, pose d'antenne, peinture, ravalement de façade, élagage...).

OÙ TROUVER L'IMPLANTATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES RTE ?

- Sur le plan des servitudes I4 du plan d'urbanisme de la commune (PLU, cartes communales).

+ de 105 000 km

Dans le cadre de sa mission de service public, RTE, Réseau de transport d'électricité, exploite, maintient et développe le réseau électrique aérien et souterrain à haute et très haute tension.

de lignes en France pour assurer la solidarité entre les régions afin que chacun ait un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique.

* Arrêté interministériel du 17 mai 2001 et Code du travail.

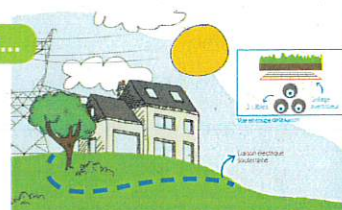
** Servitude I4 : servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine.

CONTACTEZ RTE pour mieux construire

SI VOUS CONTACTEZ RTE...

LES GARANTIES

- **Projet compatible :**
 - ▶ début des travaux.
- **Projet à adapter au stade du permis de construire :**
 - ▶ début des travaux retardé, mais chantier serein et au final compatible.



SI VOUS NE CONTACTEZ PAS RTE...

LES RISQUES

- ▲ **L'arrêt du chantier :** modification nécessaire du projet même après la délivrance du permis de construire.
- ▲ **L'accident pendant et après le chantier :** construire trop près d'une ligne, c'est risquer l'électrocution par amorçage à proximité d'une ligne aérienne ou l'accrochage de la ligne souterraine avec un engin de chantier.
- ▲ **La modification ou destruction d'une partie du bâtiment après construction.**





Le réseau de transport d'électricité

EN RÉSUMÉ

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



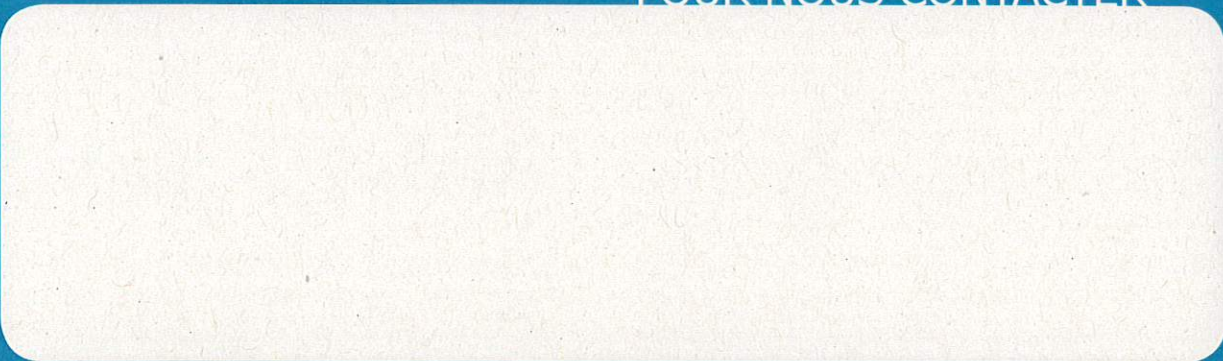
UNE SERVITUDE I4 EST-ELLE PRÉSENTE SUR LA ZONE DU CHANTIER ÉTUDIÉ ?

SI OUI ALORS...



CONTACTEZ RTE !

POUR NOUS CONTACTER



www.rte-france.com

[rte.france](https://www.facebook.com/rte.france) [@rte_france](https://twitter.com/rte_france)



TELECHARGEMENT DU RESEAU RTE AU FORMAT SIG SUR LE SITE DE L'OPEN DATA

Prérequis : un logiciel de SIG est nécessaire pour visualiser les données cartographiques du réseau RTE téléchargeables depuis l'Open Data de RTE.

Connectez-vous sur le site de l'Open Data de RTE
(<https://opendata.reseaux-energies.fr>)

Cliquez sur le menu « *Données* »

OPEN DATA RÉSEAUX ÉNERGIES

Données Analyses Cartes Glossaire

Bienvenue sur la plateforme Open Data Réseaux Énergies (ODRE)

La plateforme Open Data Réseaux Énergies (ODRE) met à disposition des parties prenantes des données autour des thématiques de "Production", de "Consommation", multi-énergies, de "Stockage", des "Territoires et Régions", des "Infrastructures", des "Marchés" et de "Météorologie", fruits de l'expertise et du savoir-faire conjoints des partenaires.

La plateforme ODRE a vocation à s'enrichir avec de nouvelles données multi-énergies, multi-opérateurs et multi-réseaux mais également à s'élargir avec de nouveaux partenaires souhaitant partager une démarche de transparence et de pédagogie à l'égard des citoyens, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, et contribuer ainsi à l'élaboration et l'évaluation des politiques énergétiques. Open Data Réseaux Énergies (ODRE) est le fruit de la collaboration de GRTgaz, RTE et Teréga qui ont été à l'origine de sa création. Ils ont depuis été rejoints par l'AFGNV et à présent par Weathernews France, Elengy, Storengy et Dunkerque LNG.

Par cette démarche, les partenaires de l'Open Data Réseaux Énergies visent à assurer la qualité, la continuité et l'exhaustivité des données fournies. Outre la présente plateforme, de nombreuses données "temps réel" sont facilement accessibles sur les sites Web ainsi que sur les applications mobiles (rappelées ci-contre) des partenaires.

Dans le menu de gauche « *Mot clé* », déroulez la liste en cliquant sur « *Plus* » puis sélectionnez « *INSPIRE* »

Filtres

Trouver un jeu de donnée 🔍

Vue

- 📊 Analyse 58
- 🗺️ Carte 18
- 👤 Vue personnalisée 2

Modifié

- 2017 2
- 2018 57

Producteur

- RTE 37
- GRTgaz 6
- GRTgaz, Teréga et RTE 6
- Teréga et Storengy 2
- Weathernews France 2
- AFGNV 1
- > Plus

Mot clé

- Electricité 46
- Production 23
- Région 22
- Territoire 22
- Bilan annuel 20
- Consommation 18
- INSPIRE 6
- > Plus

Mot clé

- Electricité 46
- Production 23
- Région 22
- Territoire 22
- Bilan annuel 20
- Consommation 18
- EnR 12
- Infrastructure 10
- Interconnexion 7
- INSPIRE 6
- Parc de production 6
- SIG 6

Les 6 jeux de données téléchargeables s'affichent.

Cliquez sur le jeu de données que vous souhaitez télécharger (ici pour exemple, les lignes souterraines).

The screenshot displays a grid of six data items, each with the following structure:

- Titre:** Lignes souterraines RTE au 2 juin 2018, Points de passage souterrains RTE au 2 juin 2018, Pylônes RTE au 2 juin 2018, Lignes aériennes RTE au 2 juin 2018, Enceintes de poste RTE au 2 juin 2018, Postes électriques RTE au 2 juin 2018.
- Description:** Ce fichier présente, au 2 juin 2018, pour la France Métropolitaine, l'ensemble des lignes souterraines / points de passages / pylônes / lignes aériennes / enceintes de poste / postes électriques du réseau public de transport d'électricité géré par RTE.
- Producteur:** RTE
- Licence:** Licence Ouverte (Etalab)
- Tags:** Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure
- Actions:** Tableau, Carte, Analyse, Export, API

Une nouvelle page s'affiche.

Prenez connaissance des informations écrites puis descendez en bas de la page.

Descendez jusqu'à la rubrique « *Pièces jointes* » puis cliquez sur le fichier .zip pour lancer le téléchargement

The screenshot shows the following details for the data item:

- Identifiant du jeu de données:** lignes-souterraines-rte
- Téléchargements:** 175
- Thèmes:** Infrastructures
- Mots clés:** Electricité, INSPIRE, SIG, Infrastructure
- Licence:** Licence Ouverte (Etalab)
- Langue:** Français
- Modifié:** 18 juin 2018 11:30
- Producteur:** RTE
- Suivre les mises à jour:** [Suivre les mises à jour](#)
- Dernier traitement:** 18 juin 2018 11:39 (métadonnées), 18 juin 2018 11:39 (données)
- Pièces jointes:** [20180602_RESEAU_ELECTRIQUE_SOUTERRAIN_INSPIRE.zip](#)

